



Intégrer la biodiversité dans les systèmes d'exploitations agricoles



La Chevêche d'Athéna

(Chouette chevêche) *Athene noctua*

Description

Avec ses yeux dorés, sa petite taille et ses mimiques amusantes, la Chevêche d'Athéna laisse rarement insensible. Ce rapace est surtout actif au crépuscule et au lever du soleil.

Ecologie

Habitat : La Chevêche privilégie les zones cultivées de vergers et les prairies entrecoupées de haies, en évitant les boisements denses. Elle niche alors dans de vieux arbres creux, des bosquets, mais aussi dans les anfractuosités de murs. Tous ses habitats étant en régression, désormais, on la trouve également logée dans des nichoirs installés à son intention.

Reproduction : En majorité, les couples adultes sont sédentaires et se retrouvent tous les ans sur le même site pour la période de reproduction qui a lieu d'avril à juillet. Le lieu de reproduction varie énormément, allant de troncs d'arbres creux à des toits de granges ou diverses habitations. Les chevêches y logent de février à mai. Les jeunes sont nourris par les deux parents pendant les deux premières semaines, puis dépècent eux-mêmes les proies apportées au nid, s'envolent dès l'âge de cinq semaines et peuvent continuer à loger dans le lieu de reproduction des parents bien après leur départ.

Alimentation : Cette espèce se nourrit d'invertébrés de type insectes (hannetons) et annélides (vers de terre), de petits mammifères (campagnols), de passereaux et exceptionnellement de reptiles, chauve-souris, batraciens (grenouilles). Comme d'autres espèces, la chevêche peut se constituer un garde-manger composé des proies qu'elle a capturées pour affronter l'hiver.

Comme elle avale ses proies toute entières, son organisme doit faire une sélection naturelle durant la digestion et, ainsi, rejeter des pelotes de quelques centimètres contenant des éléments non comestibles (os, poils, etc.), appelées « pelotes de réjection ».

Répartition et statuts

La répartition de la Chevêche s'étend des milieux ouverts du bassin méditerranéen à l'Asie centrale. En France, la population est estimée entre 11 000 et 33 000 couples en 1998, soit environ 10% de l'effectif nicheur européen. Les effectifs de la chevêche sont en déclin dans de nombreuses régions françaises. La chevêche, comme toutes les espèces de rapaces, est protégée en France selon la loi du 10 juillet 1976 (arrêté d'application du 17 avril 1981). Aujourd'hui, elle figure sur la liste rouge des oiseaux nicheurs et bénéficie d'un plan d'action national dans le cadre du programme d'action pour la diversité biologique en France.

Favoriser la Chouette chevêche sur l'exploitation

Il s'agit avant tout de protéger son biotope :

- Maintenir ou augmenter la surface occupée par des haies, talus, fossés, pâtures et pré-vergers (herbes rases où elle peut chasser facilement ses proies).
- Préserver les vieux arbres et les arbres creux.
- Poser des nichoirs si les cavités naturelles sont rares.
- Limiter l'utilisation d'insecticides.

L'utilisation de certains vermifuges pour le bétail à des conséquences néfastes pour la faune coprophage (insectes...) et ses prédateurs (dont la Chouette chevêche, les chauves-souris...).

Pour en savoir plus...

► <http://cheveche.lpo.fr>